

Réunion d'information du 2 mars 2013

« Mon enfant a des difficultés scolaires : que faire ? Panorama des différents dispositifs »

INTERVENANTE : Anne SARRA, chargée de mission à l'Equipe de développement local du 11^e, en charge des questions scolaires et de la parentalité.

INTRODUCTION :

Être parent d'élève, les droits et les devoirs

L'enfant, une fois la porte de l'école franchie, devient « élève » et ses parents « parents d'élève ». Lorsque les parents inscrivent leur enfant à l'école pour la première fois, l'école ne leur donne pas de guide, l'école ne leur explique pas expressément ce qu'elle attend d'eux. Aussi, il ne faut pas hésiter à discuter entre parents mais surtout avec les enseignants pour chercher à mieux comprendre ce qui vous est demandé, ce que l'école attend de votre enfant.

L'acquisition du statut de parent d'élève s'accompagne de divers droits et obligations. Le parent acquiert notamment un droit d'information sur le suivi de la scolarité et du comportement scolaire de son enfant. Les enseignants et le directeur sont censés informer les parents lorsqu'il y a des changements de classe, des problèmes de comportement, des choix à faire, etc. Les parents d'élèves ont également un droit de réunion. A ce titre, ils peuvent se réunir au sein de l'école, et demander un rendez-vous au directeur et à l'enseignant. Les parents d'élèves participent au conseil de classe et au conseil des parents d'élèves par le biais des représentants de parents d'élèves.

Les parents ont entre autres obligations celle de scolariser leur enfant de l'âge de 6 ans à l'âge de 16 ans ; de respecter les horaires journaliers et les rythmes scolaires (c'est à dire les dates des vacances scolaires) et de justifier toute absence de l'élève.

Attention : Partir en vacances avant la fin de l'année scolaire ou rentrer après la rentrée scolaire est mal vu par les enseignants. Ils peuvent interpréter cela comme un manque de respect à l'égard de leur travail et/ou comme un manque d'intérêt des parents pour la scolarité de leurs enfants. Cela peut représenter un handicap supplémentaire pour l'élève qui devra rattraper les cours qu'il aura manqué. Dans tous les cas, si les parents ne peuvent pas faire autrement, il faut en parler à l'enseignant à l'avance, s'excuser, expliquer et proposer de le faire travailler en vacances.

Le système scolaire français

L'école primaire, se compose de deux étapes : **l'école maternelle**¹ et **l'école élémentaire**.

En maternelle les enfants apprennent à vivre ensemble et surtout à s'exprimer. La maternelle se découpe en trois sections - la petite, moyenne et grande section -. Il est question cette année de créer des classes de très petite section² qui accueilleraient les enfants dès deux ans (à condition qu'ils soient propres).

¹ L'école maternelle va peut-être s'appeler « la petite école ». En effet, pourquoi « maternelle » ?!?

² Certaines écoles à la rentrée vont ouvrir des « très petites sections ». Les enfants propres pourront être admis à l'école dès l'âge de 2 ans. Cela peut être une chance car la très petite section peut l'habituer au collectif et le préparer à sa grande rentrée en maternelle (pour plus de détails, se référer à la *Circulaire n° 2012-202 du 18 décembre 2012*, concernant l'accueil en école maternelle – Scolarisation des enfants de moins de trois ans).

Les enfants sortent de la maternelle à 5 ans et entrent au cours préparatoire (CP) vers l'âge de 6 ans. Le CP marque le début de l'école élémentaire. Le **CP** et le **CE1** constituent le **cycle 1**. Les objectifs sont : l'apprentissage de la lecture et l'acquisition des savoirs fondamentaux. Le **cycle 2** se compose du **CE2, CM1, CM2**. Ce sont des classes où l'on approfondit tous les apprentissages fondamentaux.

A l'issue du CM2, les élèves entrent en classe de 6^e. C'est le début du **collège**. A partir du collège les élèves ont un professeur par matière (français, mathématique, histoire ...), ils se déplacent de classe en classe avec leurs affaires. Pour réussir sa 6^e il faut être bien organisé : avoir ses affaires, organiser ses cours, écrire les devoirs dans son cahier de texte etc. Et bien-sûr être attentif en classe, travailler, faire ses devoirs...

Après le collège, l'élève passe au **lycée**. Il y a deux formes de lycées : le **lycée général et technologique** et le **lycée professionnel**. Le lycée général et technologique est composé des classes de 2nde, 1^e et terminale. Le but est de faire des études supérieures. Alors qu'après avoir fait un bac professionnel ou un CAP en lycée professionnel, on peut espérer trouver du travail. Il y a une grande variété de filières proposées³.

L'élève modèle ?

Les difficultés scolaires arrivent au fur et à mesure que l'**élève s'éloigne de « l'élève-modèle »** tel qu'il est conçu en France. Pour accompagner au mieux son enfant dans le système scolaire contemporain, il est important d'avoir en tête ce qu'on attend des élèves aujourd'hui.

D'après les enseignants, « l'élève-modèle » est ponctuel (arrive à l'école à l'heure), poli, respectueux de l'autorité et des temps de silence imposés. Il participe en classe en levant le doigt, pose des questions sur les sujets abordés. Curieux, il s'intéresse aux thèmes travaillés et cherche à comprendre le sens de ce qu'il apprend. L'élève-modèle organise son travail, fait ses devoirs, tient bien ses cahiers, transmet les informations à ses parents. Sociable, il ne parle pas avec ses voisins pendant la classe mais a de bons amis à la récréation. L'élève-modèle a de bonnes notes et aime venir à l'école.

Les difficultés scolaires

Souvent, on considère qu'un enfant a des difficultés scolaires lorsqu'il a de mauvaises notes. Les mauvais résultats sont l'un des indicateurs mais ce n'est pas l'unique signal de détresse. Les difficultés scolaires peuvent prendre des formes variées parmi lesquelles :

- **Les difficultés de concentration**

Les enseignants – notamment dans les petites classes – se plaignent souvent du fait que l'enfant n'ait pas une « posture d'élève », qu'il ne respecte pas les règles de vie collective en classe, qu'il soit agité, qu'il ait du mal à rester sur sa chaise longtemps, qu'il soit distrait lorsque l'enseignant explique un nouveau sujet ou qu'il ne se concentre pas lorsqu'on lui demande de faire un exercice seul. Les problèmes de concentration sont en grande partie liés au fait que les enfants passent la majorité de leur temps extra-scolaire à passer d'un écran à l'autre (DS, Télé, ordinateur). Ces mauvaises habitudes se répercutent ensuite sur le travail en classe. Le manque de sommeil est aussi l'un des facteurs qui impacte énormément la concentration et le comportement de l'enfant. Les enfants ont besoin de beaucoup de sommeil (environ 10h par nuit (voire plus) en fonction des âges). Le sommeil permet, entre autres, aux enfants de mémoriser ce qu'ils ont appris pendant la journée.

³ Pour plus de précisions à ce sujet, référez-vous aux comptes rendus des réunions d'information d'APICED intitulée « réussir son orientation : ce qu'il faut savoir » (24 novembre 2012) et « panorama du système scolaire » (19 novembre 2011).

- **Les difficultés d'apprentissage**

Elles peuvent prendre diverses formes et avoir plusieurs causes et explications. Certains enfants ne comprennent pas les consignes et n'arrivent pas à refaire les exercices. Les causes peuvent être multiples :

- soit ils sont préoccupés par leur vie familiale ou contrariés par une situation qui les perturbe...des petits problèmes entre copains à l'école peuvent aussi parfois prendre des proportions importantes.
- soit ils ne sont pas prêts à comprendre à ce moment-là.

Chaque enfant a **son propre rythme d'apprentissage**. A titre d'exemple, certains vont très vite dans l'apprentissage de la lecture mais sont plus lents en calculs. Cela ne veut pas dire qu'ils sont porteurs de handicap. L'école fait apparaître ces différences de rythme car elle a du mal à les gérer. Si les enfants ne sont pas tous au même stade, l'école doit mettre en place des dispositifs de **pédagogie différenciée**. Les enfants sont regroupés en petits groupes pour lesquels l'enseignant prépare des programmes différents et adaptés à leurs rythmes.

Les enfants ont des **stratégies d'assimilation différentes**. Certains développent une mémoire visuelle (ils retiennent bien ce qu'ils voient), d'autres une mémoire plutôt auditive (ils assimilent mieux ce qu'ils entendent) etc. Pour qu'un élève apprenne facilement, l'enseignant doit dans certains cas chercher le mode de fonctionnement de l'enfant et adapter sa façon d'expliquer.

- **Les difficultés de comportements**

Il est fréquent que les enseignants se plaignent de problèmes de comportement (élève agité qui ne respecte pas les règles de vie en collectivité, répond mal aux professeurs, est hyper actif, etc.). Les problèmes de comportement peuvent être liés à des difficultés de concentration, à des frustrations, à un sentiment d'exclusion...

Attention : Si l'enfant est silencieux en classe, l'enseignant ne viendra pas nécessairement alerter les parents car l'enfant ne le dérange pas. Il faut tout de même être vigilant même si les notes sont bonnes car à terme, cela peut le mettre à l'écart. Il faudra l'encourager à participer en classe en respectant les règles (lever le doigt, attendre son tour ...).

- **Les difficultés liées à un problème de santé**

Lorsque l'élève ne peut pas participer à toutes les activités de l'école pour une petite contre-indication au niveau de sa santé ou pour une raison de handicap plus importante cela le met en difficulté vis-à-vis du reste de la classe. C'est la vie, on n'y peut pas grand-chose mais il faut être conscient que l'enfant peut développer un sentiment d'exclusion, un manque de confiance.

- **Les difficultés de communication**

Ces difficultés affectent les enfants dont la langue maternelle n'est pas le français, qui ne sont pas encore francophones. Les enfants apprennent très rapidement les langues. Cet obstacle est facilement surmontable, surtout si l'élève est encouragé et soutenu dans son travail scolaire. Le multilinguisme est plutôt à voir comme un avantage que comme un inconvénient.

I – Prévenir et résoudre les difficultés scolaires dans le premier degré

A – L'importance de s'impliquer dans la scolarité de son enfant

Il y a 50 ans, l'enfant était confié à l'école, à l'autorité du maître ou de la maîtresse. Le parent ne s'autorisait pas - surtout dans les milieux paysans, ouvriers - à y aller. Ce comportement était notamment lié à un sentiment de honte. En France aujourd'hui l'école attend des parents qu'ils s'impliquent, même s'ils n'ont pas été scolarisés, même s'ils ne peuvent pas trop aider leurs enfants à faire les devoirs. A défaut de tout comprendre, il est impératif de se rendre aux réunions des

parents d'élèves, d'être présent pour montrer son intérêt et d'essayer de comprendre ce qui est attendu des enfants (et des parents d'élèves). Plus on s'intéresse à la scolarité de son enfant plus, l'enseignant le voit et va s'intéresser à l'enfant. Il vaut mieux venir avec son enfant petit en s'excusant de n'avoir pu trouver personne pour le garder plutôt que d'être absent. Aussi, ce n'est pas parce que l'enseignant de votre enfant vous sollicite qu'il y a un gros problème. Il faut y aller, discuter et faire équipe avec l'enseignant(e), dialoguer avec l'enfant.

B - Comment accompagner son enfant en maternelle ?

A l'école maternelle, les parents ont plus d'occasions de rencontrer les enseignants car ils emmènent les enfants dans la classe chaque jour. Ils peuvent ainsi se rendre compte de ce que les enfants font de leurs journées en regardant ce qui est affiché, et en posant des questions à l'enseignant (▲ à faire uniquement s'il semble avoir un peu de temps et l'envie d'expliquer). Ce n'est pas parce que l'on aperçoit l'enseignant chaque jour, qu'il faut lui demander tous les jours comment va l'enfant (on n'est plus à la crèche). De manière générale, les enseignants préfèrent que l'on prenne rendez-vous avec eux. Il ne faut pas hésiter à le faire, surtout si vous avez l'impression que votre enfant est différent depuis qu'il a commencé l'école, ou si vous le trouvez triste ou inhabituellement agité.

Il arrive que l'enseignant insiste sur une caractéristique, par exemple « en classe votre enfant est très agité⁴, il n'écoute pas lorsque je lui demande de ranger le dessin pour faire une activité ». C'est toujours mieux d'aller dans le sens de l'enseignant pour aider l'enfant à avoir les mêmes repères, pour lui donner un cadre, des limites. Même si on n'est pas entièrement d'accord avec les remarques de l'enseignant, on essaie de ne pas le montrer à l'enfant.

En général en maternelle les difficultés ne sont pas très importantes, il y a souvent des petites difficultés pour lesquelles on peut trouver des solutions faciles à mettre en place soi-même.

Comme l'école maternelle est faite pour permettre aux petits d'apprendre à vivre en collectivité, et à communiquer, il est possible d'accéder aux **RASED** et à **l'Aide Personnalisée** (voir ci-dessous).

C - Les difficultés scolaires à l'école élémentaire

Quand on arrive à l'école élémentaire, on ne voit plus l'enseignant tous les jours. On laisse l'enfant à la porte et le soir, si on n'est pas à l'heure, on laisse votre enfant à la porte (d'où l'importance, en tant que parent, d'être ponctuel!). Il n'y a personne pour les garder. Le premier jour d'école les parents sont accueillis par le directeur et l'enseignant. Au cours de l'année scolaire, les parents ont peu d'occasions de rencontrer l'enseignant, une à 4 occasions maximum. Dès lors que les parents sont invités (réunions, fêtes, etc.) il est extrêmement important d'y aller. Il faut se débrouiller par tout moyen pour se rendre à l'école et pour aller à ces rendez-vous/réunions. Si on ne peut vraiment pas s'y rendre sur les créneaux proposés par l'enseignant, ne pas hésiter à demander un rendez-vous sur un autre créneau horaire.

1 - Les dispositifs généraux de lutte contre les difficultés scolaires à l'école élémentaire

Les dispositifs d'aides présentés ci-dessous sont mis en place par l'enseignant. Les parents n'en ont pas l'initiative.

⁴ « L'agitation » de votre enfant peut être atténuée en lui faisant pratiquer du sport, en sortant davantage avec lui en plein air, au parc etc. Important d'essayer de trouver du temps à partager, de l'accompagner dans ses jeux ...

• **Les Aides Personnalisées** : on demande aux parents en début d'année s'ils sont d'accords pour que l'enseignant prenne leur enfant en petits groupes pour traiter des petites difficultés. Ces aides sont dispensées par l'enseignant de l'élève en général sur l'heure du déjeuner 2 fois par semaine.

• **Le PPRE « Programme Personnalisé de Réussite Educative »** - est une action spécifique d'aide, intensive et de courte durée, à destination d'élèves en difficulté dans les compétences du socle commun (prioritairement : français, mathématiques ou langue vivante).

• **Les Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED)** - L'enseignant soumet les difficultés des élèves repérés à une équipe de professionnels (au sein de l'école ou du groupe scolaire) afin de comprendre les blocages qu'il rencontre dans son apprentissage, sa compréhension et/ou son respect des règles en collectivité.

Dans ce cadre, l'enfant pourra rencontrer une psychologue de l'Education Nationale et deux maîtres spécialisés - l'un sur la pédagogie et l'autre sur la rééducation (le comportement) -. A Paris, ces équipes comportent des assistantes sociales de la ville, qui peuvent aider à trouver des solutions et font le lien avec d'autres dispositifs. Cette équipe, après avoir identifié les blocages, établit des objectifs à atteindre pour l'enfant et met en place des activités, des temps de travail pour aider l'enfant à résoudre ses difficultés.

Formes d'intervention des RASED :

- **Les aides spécialisées à dominante pédagogique** - concernent les élèves qui ont des difficultés pour comprendre et apprendre. Ces aides sont assurées par des enseignants spécialisés. Elles ont pour objectifs la maîtrise des méthodes et techniques de travail, la stabilisation des acquis et leur appropriation, la prise de conscience de ce qui conduit à la réussite.

- **Les aides spécialisées à dominante rééducative** - concernent les élèves qui ont des difficultés à s'adapter aux exigences scolaires. Elles ont pour objectifs le développement de l'envie d'apprendre et l'adaptation des comportements en milieu scolaire.

- **Le suivi psychologique** - En cas de difficultés importantes, le psychologue scolaire réalise un bilan approfondi de la situation de l'enfant, en concertation avec les parents, et suit son évolution. Il peut proposer des entretiens aux enseignants et aux parents pour chercher des solutions adaptées au sein de l'école ou à l'extérieur.

• **Les stages de remise à niveaux proposés aux élèves de CM1 et CM2 pendant les vacances scolaires.** Trois sessions sont organisées pendant les vacances scolaires : une semaine au printemps, la première semaine de juillet et la dernière semaine des vacances d'été. Ces stages durent cinq jours, à raison de 3 heures d'enseignement quotidien. Ils permettent une remise à niveau dans les matières fondamentales (français et mathématiques). Ils ont lieu dans les écoles. Les enseignants volontaires du premier degré animent ces stages et en définissent le contenu en fonction des besoins de chaque élève.

2 - Les dispositifs de lutte contre les difficultés scolaires spécifiques aux quartiers « politique de la Ville », dits « en éducation prioritaire »

• **L'Accompagnement Educatif pour les Ecoles Situées en Zones d'Education Prioritaire**⁵, L'accompagnement éducatif est une offre complémentaire aux enseignements obligatoires. Il s'adresse aux élèves volontaires de tous les collèges et des écoles élémentaires de l'éducation prioritaire. Les élèves y sont accueillis après les cours. Ce dispositif prend plusieurs formes parmi lesquelles :

⁴Les Zones d'Education Prioritaire désignent des groupes d'écoles dont les résultats scolaires sont un peu moins élevés que les résultats de la moyenne des écoles en France ; d'autres critères sont pris en compte (les revenus, les catégories socio professionnelles des parents...)

- l'**étude dirigée** : un enseignant gère la salle qui regroupe en général des enfants d'un même niveau et vient en aide aux élèves sur les consignes, la compréhension etc. L'étude dirigée est à distinguer de l'étude surveillée⁶ qui est simplement une surveillance de salle
 - la **pratique sportive**
 - les **activités artistiques et culturelles**
 - un **renforcement de la pratique des langues à l'oral**
- Beaucoup d'établissements n'ont mis en place que l'étude dirigée et pas sur tous les niveaux.

• **Les Parcours de Réussite Educative** sont destinés aux enfants âgés de 2 à 16 ans, s'ils sont domiciliés dans un quartier politique de la ville ou si leur école est en quartier politique de la ville. L'élève peut être accompagné par un référent de parcours (une assistante sociale, un référent associatif, son prof de judo...) sur une durée plus ou moins courte (3 à 12 mois ...) qui dépend des objectifs fixés. Pour plus de précisions sur ce dispositif, renseignez-vous auprès de votre mairie ou du directeur d'école.

3 - Les classes spécialisées

- **Classe d'Initiation pour Non-francophone (CLIN)** sont réservées aux élèves non-francophones qui viennent d'arriver en France. On y enseigne le français langue seconde. Les enfants y sont orientés par la CASNAV⁷.
- **Classe d'Intégration Scolaire (CLIS)** ont pour objectif de permettre aux élèves en situation de handicap de suivre totalement ou partiellement un cursus scolaire ordinaire.

4 - Dispositifs de lutte contre les difficultés scolaire à l'école sur le temps périscolaire

Certaines propositions se déroulent dans les écoles mais sont gérées par la ville ou des associations.

Ex. **Les clubs coup de pouce**, gérés par la ville et par l'Education nationale ont été conçus par l'association APFEE. Les enseignants proposent des activités d'accompagnement à la scolarité aux élèves qu'ils sentent un peu fragiles et qui ont besoin d'un soutien, 4 soirs par semaine aux enfants qui sont un peu juste. Le coup de pouce s'adresse aux élèves de CP et CM. Ils sont accueillis à 16h30. Pendant le goûter les accompagnateurs les font discuter de ce qu'ils ont fait dans la journée, ce qui s'est fait en classe, dans la cour de récréation. Ils prennent le cahier de texte, font les exercices pour le lendemain. Puis ils passent une bonne partie de la séance à jouer en utilisant les notions qu'ils ont apprises en classe (jeux mathématiques...).

Conseil : Il est important d'interroger son enfant sur ce qu'il a fait, appris. Bien souvent le fait de réexpliquer pousse l'enfant à aller rechercher l'information là où il l'a rangée et à se la réapproprier.

5 - Dispositifs de lutte contre les difficultés scolaire en dehors de l'école

- Il existe des associations qui proposent **un accompagnement à la scolarité** gratuit ou quasi gratuit. Ce sont la plupart du temps des bénévoles qui donnent de leur temps pour accompagner les enfants sur le temps des devoirs. Pour choisir une association, il faut se renseigner à la mairie,

⁶ L'étude surveillée n'est qu'une surveillance de salle, personne n'aide l'élève à faire ses devoirs.

⁷ Le casnav est le service de l'Education Nationale qui se charge de l'accueil des enfants non francophones. Le CASNAV signifie : Centre Académique pour la Scolarisation des enfants allophones Nouvellement Arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de Voyageurs (CASNAV), Comme son nom l'indique il y en a dans chaque Académie.

dans les maisons des associations, au centre d'animation ou au centre social. Certaines associations proposent des aides très variées : un accompagnement à la scolarité en petits groupes ou en grands groupes, des cours particuliers, cours domicile une fois par semaine pour faire de la lecture avec des petits (pour qu'ils aient plus tard envie de lire etc.), des sorties culturelles...

Dans les associations il peut y avoir de tout : des bénévoles compétents et ultra-motivés et d'autres un peu plus légers. Il ne faut pas tout déléguer à ces bénévoles, se déresponsabiliser au profit de l'association d'accompagnement à la scolarité. Les parents doivent continuer à veiller sur la scolarité de leurs enfants (vérifier le cartable, le matériel, les cahiers (mot de la maîtresse...), vérifier que les devoirs ont bien été faits, et faits proprement, etc.).

- **Les activités extra-scolaires** peuvent permettre aux enfants qui ont une mésestime d'eux-mêmes, qui sont mal à l'aise à l'école d'être valorisés en pratiquant du sport, de la musique, du dessin, de la poterie ...

6 - Le soutien plus spécialisé

- **Les centres médico-psycho-pédagogiques (CMPP)** sont placés sous l'autorité d'un médecin directeur pédiatre ou pédopsychiatre ; ils comportent une équipe de médecins, d'auxiliaires médicaux (orthophonistes et psychomotriciens en particulier), de psychologues, d'assistantes sociales, de pédagogues et de rééducateurs. Les CMPP sont des services médico-sociaux qui assurent le dépistage des troubles, le soutien éducatif, la rééducation ou la prise en charge thérapeutique du jeune, afin de favoriser sa réadaptation tout en le maintenant dans son milieu habituel. Ils reçoivent des enfants et des adolescents présentant des difficultés d'apprentissage, des troubles psychiques, psychomoteurs ou du comportement de nature à compromettre la poursuite d'une scolarisation dans le milieu ordinaire, voire le maintien de l'enfant dans son milieu familial.

Il existe aussi, à Paris seulement, des **Centres d'Adaptation psychopédagogique (CAPP)** avec une équipe constituée de spécialistes à l'écoute des parents et des enfants qui ont des difficultés de langage, de comportement. Des médecins-psychiatres, des psychologues, des rééducateurs, des orthophonistes, des psychomotriciens, ainsi qu'une assistante sociale accueillent les parents et proposent des consultations, des bilans, une prise en charge individuelle ou en groupe ou un soutien psychopédagogique.

Le travail fait en CAPP / CMPP a pour objectif de comprendre ce qui bloque l'apprentissage et/ou le bien-être de l'enfant. Il y a une dimension médicale importante. La directrice de l'école ne saura pas ce qu'a l'enfant, elle saura simplement qu'il va au CMPP, CAPP car elle seule peut autoriser les sorties pendant le temps de classe. Le problème est que les CAPP /CMPP, n'ont pas de créneaux en dehors du temps scolaire. L'enfant fragile est obligé de manquer davantage de cours.

- **L'orthophonie** intervient sur les troubles de la voix, de la parole, de la respiration, de la déglutition. Il réédue les défauts de prononciation (bégaiement, dyslexie, dysphasie...). Il traite aussi les difficultés d'écriture, de calcul ainsi que les pertes de parole (notamment après un accident cérébral ou une opération).

7 - En tant que parents, où trouver de l'aide ?

Les parents qui ont besoin de conseil ou de se rassurer peuvent participer à des **groupes de paroles**, ou des débats où certains spécialistes abordent des sujets qui les interrogent. A Paris, nous avons l'**Ecole des Parents et des Educateurs** avec un café des parents.

II – Les difficultés scolaires d'un enfant dans le second degré : quelles réponses ?

Les collégiens découvrent des matières, des professeurs pour chaque matière, un nouveau fonctionnement.

A - Au collège

1 – les divers dispositifs d'aide proposés aux collégiens

Le **conseiller principal d'éducation (CPE)**, **infirmière scolaire**, **conseillères d'orientation** et les **assistantes sociales** font tous partie de la communauté éducative du collège. Ils peuvent être des personnes ressources pour vos enfants et pour les parents.

Au niveau des dispositifs, il y a :

- Les **Programmes Personnalisés de Réussite Educative** (sur proposition de l'équipe éducative), comme en primaire (cf ci-dessus) mais qui prennent une forme un peu différente au collège.
- L'**Accompagnement Personnalisé** (en 6^e uniquement) peut aider l'élève dans l'organisation de ses devoirs, notamment au niveau de la méthodologie.
- Les **études dirigées** où l'enfant peut faire ses devoirs à des moments de la journée où il n'a pas cours
- Sur Paris il y a l'**Action Collégiens** », il s'agit **d'un dispositif de prévention éducative destiné aux jeunes élèves de 11 à 18 ans** (non révolus). Un accompagnateur prend l'enfant sur les temps de pause pour l'aider à faire ses devoirs, pour faire une sorte de tutorat. Celui-ci peut lui proposer de faire une sortie les week-ends et sur les petites vacances. Ils sont implantés dans les collèges.
- Pour les collèges qui sont en **réussite éducative** ou en **éducation prioritaire** il y a aussi **l'Accompagnement Educatif** mais là, encore une fois, c'est selon le bon vouloir des principaux de collèges qui décident s'ils souhaitent mettre en place ce dispositif.

2 - Les classes spécialisées au collège :

- Les classes destinées aux **Collégiens qui sont Non-Scolarisés Antérieurement (CNSA)**. Ces classes s'adressent aux enfants qui viennent d'arriver en France et qui n'ont pas été scolarisés ou très peu dans leur pays d'origine. Souvent il s'agit de jeunes d'horizons très variés, avec des vécus très différents. Ils sont en si petits groupes qu'ils sont bien accompagnés et apprennent assez vite.
- **Les classes d'accueil pour les enfants non-francophones (CLA)** qui sont arrivés entre 11 et 16 ans. Il n'y en a pas dans toutes les villes.
- **Les Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS)** sont destinées aux enfants qui ont un handicap qui ne leur permet pas d'envisager une scolarisation individuelle continue dans une classe ordinaire.

Remarque : Jusqu'à cette année il y avait les **3^e d'insertion**. Il s'agissait de classes de 3^e où l'on oriente les élèves dont on juge qu'ils n'ont pas le niveau pour faire une 2nde générale. Du coup ils avaient tendance à faire une classe pour favoriser l'ouverture vers le monde professionnel et leur proposer des stages. L'éducation Nationale a décidé d'arrêter ces classes et de mélanger les élèves

car bien souvent les jeunes qui étaient dans ces classes avaient le sentiment d'être « la classe poubelle » du collège.

- **Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA).** Ces classes sont adaptées aux élèves qui ont des difficultés cognitives, difficultés récurrentes (pas de simples difficultés ponctuelles). Dans le meilleur des cas ces difficultés sont rapidement décelées. Dès le CM2, la conseillère d'orientation fait passer un test pour orienter l'enfant en classe SEGPA en 6^e. Au bout des 4 années de collège les élèves se voient délivrer le certificat de formation générale (CFG). C'est une classe où l'on travaille différemment mais les élèves peuvent ensuite rejoindre le lycée professionnel.

3 - Les dispositifs spécialisés au collège

- **Les classes/ateliers ou modules relais** sont proposés aux élèves qui sont entrés dans un processus de rejet de l'institution scolaire qui peut se traduire par des entorses graves et répétées au règlement intérieur, un absentéisme chronique non-justifié, une démotivation profonde dans les apprentissages voire une déscolarisation. La majorité des élèves retournent au collège à l'issue de ce programme.

- **Le dispositif de socialisation et d'apprentissage (DSA)** est proposé par le principal du collège qui, avec l'équipe enseignante va choisir 6 élèves de 6^e (ou de 5^{ème}, ou 4^{ème} ...) auxquels ils vont proposer un accompagnement pluridisciplinaire pendant 6 semaines (l'équipe sera composée d'enseignants, d'éducateurs, de psychologues). Les parents peuvent être sollicités par le principal pour discuter de la situation. A l'issue de ces classes, si l'élève étudie/vit sur un territoire politique de la ville un parcours peut être proposé pour éviter une rupture trop brusque grâce au dispositif de Réussite Educative.

- La **4^e en alternance** n'est pas une réelle alternance. Ce dispositif censé exposer les jeunes au monde du travail est assez peu efficace en général.

4 - Lieux d'accueil pour les élèves décrocheurs ou démobilisés

- Les **lieux d'accueils d'une semaine pour jeunes exclus temporairement ou pour des jeunes décrocheurs** (à Paris il y a trois lieux d'accueil : Patay, Torcy et Pelleport). Si un élève est exclu, les parents sont convoqués au conseil de discipline. Lors de ce conseil de discipline le collège proposera que l'élève exclu soit accueilli dans un de ces centres pendant la durée de l'exclusion. Le premier jour, les parents accompagnent leur enfant, discutent du problème, cherchent à savoir pourquoi l'enfant en est arrivé là. Les accompagnateurs vont l'interroger sur ses motivations, ce qu'il a envie de faire dans sa vie. En général ce sont des lieux pleins de ressources. Des réunions de discussion pour les parents y sont organisées.

Ces organismes proposent des ateliers où les jeunes peuvent se dépasser, tester leurs limites : ateliers escalade, arts martiaux. Ces lieux d'accueil existent en banlieue, il convient de se renseigner sur ce qui existe proche de chez vous.

- Les **Internats Scolaires et Professionnels** - Des bourses d'accès sont allouées par les collectivités locales. A Paris les dossiers doivent être transmis avant avril pour la rentrée de septembre. Pour Paris il convient de contacter la DASES – bureau des Actions Educatives pôle internat scolaire 94/96 Quai de la Rapée – 75570 – Paris cedex 12 pour postuler.

B. Au lycée

1- Les dispositifs à disposition de tous les élèves

- L'**Accompagnement Personnalisé** pour tous les lycéens. Depuis la rentrée 2010, il est installé en classe de seconde générale et technologique :

- le **tutorat** (enseignants volontaires pour accompagner votre enfant élève lycéen sur une période donnée pour l'aider dans son autonomie).
- **stages de remise à niveau** pour éviter le redoublement, des passerelles.
- **stages d'anglais**.

- Le **Centre d'information et d'orientation (CIO)** – représente une ressource très riche pour les élèves qui cherchent encore leur chemin. Les contacter pour prendre RDV avec un conseiller d'orientation. On peut trouver les coordonnées soit par les établissements scolaires en leur demandant, soit par les mairies. On peut s'y rendre aussi souvent qu'on le souhaite pour consulter la documentation mise à disposition.

- La **Cité des métiers à la Villette** - sortie musée qui permet de présenter les métiers qui existent de manière accessible, dynamique.

2. Les dispositifs pour lutter contre le décrochage scolaire

Les décrocheurs sont les jeunes qui n'ont plus envie d'aller à l'école, qui sont en situation d'absentéisme chronique. Des outils existent mais ils sont difficiles à mettre en œuvre car ces jeunes sont en « roues libres », difficiles à raccrocher à un dispositif.

- Il existe des **plateformes de professionnels** qui vont essayer de repérer les élèves qui sont en phase de décrochage. En Ile-de-France, elles travaillent avec des **équipes de prévention spécialisées** composées d'éducateurs de rue, de conseillers en orientation qui peuvent déceler les indices d'un décrochage. Dans ces plateformes on va leur proposer d'aller dans un **espace dynamique insertion**, une sorte de plateforme de mobilisation. Ces structures accueillent votre enfant pour le faire travailler sur la motivation, se lever, pourquoi se lever, reprendre tout ça.

- Le **Centre information et d'éducation des jeunes (CIEJ)** – Dispositif destiné aux moins de 21 ans. Ils peuvent prendre en charge les enfants sur une période pour les aider à reprendre confiance en eux, retrouver la motivation, soit pour retourner en formation, soit pour aller vers les voies professionnelles.

- Les **Missions locales**, dispositif destiné aux 16-25 ans. Les missions locales sont plus compétentes pour les majeurs. Il y en a partout dans Paris. Les jeunes ont un conseiller assez au fait des dispositifs.

- L'**école de la deuxième chance** : dispositif destiné aux 18-25 ans qui sont sortis de l'école sans diplôme. Il faut être très motivé, conscient de l'importance de l'école, être francophone, savoir rédiger.

3. Les ressources de quartier

- Les **points d'information jeunesse et centres d'information jeunesse** ont généralement une documentation très complète concernant les métiers. Passer du temps à consulter la documentation peut permettre au jeune de réfléchir à des pistes de métiers.

- Les **Point d'accueil écoute jeunes** existent partout. Ce sont des structures qui permettent aux enfants de pouvoir parler. Il faut demander leurs coordonnées à la mairie. En cas de crise vous pouvez passer au point d'accueil écoute jeunes pour discuter de la problématique.

- Les **Maisons des ados** sont présentes dans toutes l'IDF : (ex. La maison de Solène, Maison d'Avicenne rattachée à l'hôpital à Bobigny). Souvent la crise d'adolescence est liée à des troubles très intimes. Cette souffrance peut se manifester par des maladies, comportements graves : anorexie, usage de produits stupéfiants... Ces lieux accueillent toutes sortes de situations de jeunes. **Nota** : L'Hôpital Robert Debré vient d'ouvrir un service spécialisé dans les problématiques liées à l'obésité infantine.

- Les **Educateurs spécialisés, éducateurs de rue** - Ces éducateurs sont formés pour aller au-devant de jeunes seuls ou en groupes qui sont dans la rue. Leur objectif est d'accompagner les jeunes pour qu'ils trouvent leur place dans la société. Ils connaissent généralement bien les ressources du territoire. Souvent la relation se fait plus avec le jeune pas tellement avec les parents.

- Les **Aides éducatives à domicile** peuvent permettre de débloquer une période de grande tension entre le jeune et ses parents. On ne fait pas une aide éducative pour un souci passager. Il faut bien réfléchir avant de rentrer dans ce genre de logique et de dispositif. On peut faire la demande en dernier recours, lorsque les dispositifs moins « envahissants » ont échoué. La demande se fait via un travailleur social. Une association, un éducateur accompagnera la famille pendant 6 mois.

- Il ne faut pas hésiter à mettre les jeunes en contact avec les **Antennes jeunes**. Des bourses qui peuvent être données à des jeunes parisiens qui se valorisent au travers leur talent : Paris jeunes vacances, Paris jeunes aventures, Paris jeunes talents... Se renseigner sur les dispositifs qui existent dans la commune.

- Les **Services civiques volontaires**.

Ce sont des services qui permettent une expérience professionnelle très encadrée. Cela peut être une très bonne expérience et éventuellement quelque chose à mettre sur leur CV pour plus tard. Cela montre qu'ils sont ouverts aux autres, dynamiques. Ce sont des pistes pour leur donner envie de se dépasser etc. Ce dispositif est enrichissant car les jeunes voient tout ce qu'il faut faire pour monter un projet, mettre en place des actions, faire des rencontres, monter en compétences. Ces projets impliquent qu'il faut prendre des risques, aller démarcher des partenaires potentiels, vaincre sa timidité et s'ouvrir aux autres... ça les fait grandir. Cela leur donne un but dans une période où ils ne sont pas nécessairement motivés. Ils découvrent aussi le travail d'équipe : ils apprennent à se respecter entre eux, à vivre ensemble. Ce dispositif ne peut pas répondre au problème scolaire en tant que tel mais ça peut ouvrir de nouvelles portes, voir autre chose, relativiser ses problèmes.

- **L'emploi d'avenir** est un contrat d'aide à l'insertion destiné aux jeunes particulièrement éloignés de l'emploi, en raison de leur défaut de formation ou de leur origine géographique. Il comporte des engagements réciproques entre le jeune, l'employeur et les pouvoirs publics, susceptibles de permettre une insertion durable du jeune dans la vie professionnelle. Ils visent les jeunes qui n'ont pas pu sortir du cursus scolaire avec un diplôme.

A noter : L'importance des sorties culturelles et sportives : musée, théâtre, cinéma, piscine, patinoire... Quel que soit notre niveau d'instruction au départ, aller au cinéma est accessible à tous.

Nota : le premier dimanche de chaque mois, les musées de l'Etat sont gratuits. Même si cela ne vous intéresse pas, l'enfant est avec vous, cela lui ouvre l'esprit. Aller à la piscine, le square, la patinoire permet à l'enfant de se dépenser. Cela lui permet d'être plus calme en classe et de voir ses camarades.